

## ZOOM SUR LA TELEMEDECINE

### Qu'est-ce que la télémedecine ?

Cinq EHPAD du groupe ORPEA participent au **Projet Régional de Télémedecine** coordonné par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine : La Chêneraie à Bordeaux, Les Chardons Bleus à Mérignac, Les Jardins d'Ombeline à Carbon-Blanc, Le Verger d'Anna à Sainte Terre, et Le relais des sens à Talence.



"Il s'agit d'une pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Le dispositif met en rapport les équipes de l'établissement et le résident avec un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figure nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient..." selon la loi "Hôpital, Patients, Santé et Territoires" du 21 juillet 2009, article 78.

Concrètement, la télémedecine permet à un professionnel médical de dispenser une consultation à distance (téléconsultation) ou de demander un avis spécialisé à un psychiatre, un cardiologue, un dermatologue ou encore un odontologiste (téléconsultation spécialisée).

### Les avantages de la télémedecine en EHPAD

La télémedecine dispose de nombreux avantages contribuant à améliorer les soins apportés puisqu'elle permet de :

- Faciliter l'accès aux soins, notamment la consultation de spécialistes,
- Améliorer le confort de la prise en charge des personnes âgées en évitant les déplacements qui peuvent être source de fatigue et de stress,
- Adapter au mieux les soins proposés par les soignants au regard de l'évolution des pathologies et du degré de dépendance (polypathologies, gérontologie aiguë...),
- Améliorer les pratiques professionnelles grâce aux échanges plus réguliers avec des spécialistes,
- Limiter les admissions aux urgences.

En maison de retraite, la télémedecine s'opère principalement pour les plaies chroniques de type escarres ou ulcères de jambe, les situations palliatives ou de fin de vie, les pathologies psychiatriques et les troubles psycho-comportementaux liés à la démence. La Résidence a été retenue fin 2017, suite à un appel à candidature de l'Agence Régionale de Santé pour expérimenter l'odontologie en EHPAD dans le cadre de la télémedecine afin d'effectuer des dépistages et diagnostics "à domicile".

[Découvrez le témoignage du Pr Nathalie Salles, Médecin gériatre au CHU de Bordeaux concernant la télémedecine.](#)